



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

**Édition Spéciale partie 2
du mois de Janvier 2013**

PREFECTURE**DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES***Bureau de la réglementation générale et des élections*

Arrêté préfectoral en date du 10 janvier 2013 fixant le calendrier des journées d'appel à la générosité publique pour l'année 2013 et son annexe Page 58

Arrêté de cessibilité en date du 10 janvier 2013 relatif au projet d'acquisition de terrains en vue de l'aménagement de la sente des Bauchets à SEPTMONTS Page 62

SERVICE DE COORDINATION DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

Décision de la commission départementale d'aménagement commercial du 8 janvier 2013 autorisant la création d'un magasin de bricolage, sous l'enseigne « BRICO DEPOT à Harly Page 62

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD*Secrétariat général*

Arrêté en date du 7 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe Lalart, Directeur de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM Nord) pour l'exercice des missions du service instructeur sécurité fluviale Page 62

Arrêté en date du 8 janvier 2013 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord Page 65

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI*Pôle Secrétariat Général*

Arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2013 portant extension d'un avenant n° 62 à la convention collective de travail concernant les exploitations forestières du département de l'Aisne. (CODE IDCC 9022) Page 66

Arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2013 portant extension d'un avenant n° 63 à la convention collective de travail concernant les exploitations forestières du département de l'Aisne. (CODE IDCC 9022) Page 67

CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAU-THIERRY*Direction des Ressources Humaines*

Avis de concours interne sur titres en date du 14 janvier 2013 pour l'accès au corps des cadres de santé au centre Hospitalier de Château-Thierry Page 67

CENTRE HOSPITALIER D'HIRSON*Direction des Ressources Humaines*

Décision en date du 1^{er} novembre 2012 portant délégation de signature à Madame Bernadette GUERY, Adjoint des cadres Page 68

Décision en date du 1^{er} novembre 2012 portant délégation de signature à M. LOWE, Attachée d'Administration Hospitalière Page 69

Décision en date du 1 ^{er} décembre 2012 portant délégation de signature à Mme Sophia BENJEMIA, Cadre Supérieur de Santé, responsable du service de soins infirmiers	Page 70
Décision en date du 1 ^{er} novembre 2012 portant délégation de signature à Monsieur Patrick WAROQUIER, Adjoint des cadres	Page 71
Arrêté en date du 19 novembre 2012 portant délégation de signature « Achats en pharmacie » à Monsieur le Docteur AIT SAID, Pharmacien	Page 72

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau de la réglementation générale et des élections

Arrêté préfectoral en date du 10 janvier 2013 fixant le calendrier des journées d'appel à la générosité publique pour l'année 2013 et son annexe

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2012 donnant délégation de signature au secrétaire général, au directeur de cabinet, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne ;

VU l'avis du ministère de l'intérieur relatif au calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2013 publié au journal officiel du 22 décembre 2012;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture,

- A R R E T E -

ARTICLE 1er.- Le calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2013 est fixé selon les modalités de l'annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2.- Seuls les oeuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues. Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 3.- Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé à cet effet par le calendrier déterminé à l'article 1^{er} ci-dessus, lorsque ce jour est un dimanche.

ARTICLE 4.- Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'oeuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée ; elle doit être visée par le préfet.

ARTICLE 5.- Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Aisne, le directeur départemental de la sécurité publique et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LAON, le 10 janvier 2013

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé : Jackie LEROUX-HEURTAUX

ANNEXE

Préfecture de l'Aisne
Calendrier des demandes pour les journées nationales
d'appel à la générosité publique pour l'année 2013 (3 pages)

| NOR | I | N | T | D | 1 | 2 | 4 | 2 | 8 | 2 | 3 | V |

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 14 janvier au dimanche 17 février Avec quête le 3 février	Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au Plein Air	La jeunesse au plein air
Vendredi 25 janvier au dimanche 27 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale pour les lépreux	Fondation Raoul FOLLEREAU Association Saint-Lazare
Vendredi 25 janvier au dimanche 27 janvier Avec quête tous les jours	Journée mondiale pour les lépreux	Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte
Lundi 4 février Pas de quête	Journée mondiale contre le cancer	ARC
Lundi 11 mars au lundi 18 mars Pas de quête	Campagne du Neurodon	Fédération pour la recherche sur le cerveau
Lundi 11 mars au dimanche 17 mars Avec quête les 16 et 17 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques	Collectif Action Handicap
Lundi 11 mars au dimanche 17 mars Avec quête les 16 et 17 mars	Semaine nationale pour les personnes handicapées physiques	Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte
Samedi 16 et dimanche 17 mars Avec quête	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD-Terre Solidaire
Lundi 18 mars au dimanche 24 mars Avec quête les 23 et 24 mars	Campagne nationale de lutte contre le cancer	Ligue contre le cancer
Vendredi 5 avril au dimanche 7 avril Avec quête tous les jours Lundi 25 mars au dimanche 14 avril Avec quête tous les jours	Journées « Sidaction » Animations régionales	SIDACTION
Jeudi 2 mai au dimanche 12 mai	Campagne de l'Œuvre	Œuvre Nationale du Bleuet

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Avec quête tous les jours	Nationale du Bleuet de France	de France
Lundi 13 mai au dimanche 19 mai Avec quête tous les jours	Journées nationale du Refuge (journées mondiales contre l'homophobie)	Le Refuge
Lundi 13 mai au dimanche 26 mai Avec quête le 19 mai	Campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir ! »	Ligue de l'enseignement
Lundi 13 mai au dimanche 26 mai Avec quête les 25 et 26 mai	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.)
Lundi 20 mai au dimanche 26 mai Avec quête les 25 et 26 mai	Semaine nationale de la famille	Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)
Samedi 1 ^{er} juin au dimanche 9 juin Avec quête tous les jours	Campagne nationale de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française
du lundi 10 juin au dimanche 16 juin 2013 pas de jour de quête	Campagne nationale « enfants et santé »	Association Enfants et Santé
Samedi 13 et dimanche 14 juillet Avec quête les 13 et 14 juillet	Fondation Maréchal De Lattre	Fondation Maréchal De Lattre
Jeudi 19 septembre au jeudi 26 septembre Avec quête tous les jours	Sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer	France Alzheimer
Dimanche 29 septembre au dimanche 6 octobre Avec quête les 5 et 6 octobre	Journées nationales des associations des personnes aveugles et malvoyantes	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Lundi 30 septembre au Dimanche 6 octobre Avec quête tous les jours	Journées de la Fondation pour la Recherche Médicale	Fondation pour la recherche Médicale
Lundi 7 octobre au dimanche 13 octobre Quête tous les jours	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I. « opération brioches »	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis
Lundi 21 octobre au dimanche 27 octobre Pas de quête	Semaine nationale des retraités et personnes âgées "Semaine bleue"	Comité national d'entente de la Semaine bleue
Lundi 28 octobre au dimanche 3 novembre Avec quête tous les jours	Semaine nationale du cœur	Fédération française de cardiologie

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Jeudi 31 octobre au dimanche 3 novembre Avec quête tous les jours	Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir Français
Samedi 2 novembre au lundi 11 novembre Avec quête du 4 au 11 novembre inclus	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France	Œuvre Nationale du Bleuet de France
Lundi 11 novembre au dimanche 24 novembre Avec quête les 17 et 24 novembre	Campagne nationale contre les maladies respiratoires (campagne nationale du timbre)	Comité national contre les maladies respiratoires
Samedi 16 novembre au vendredi 22 novembre Avec quête tous les jours	Journée internationale des droits de l'enfant	LE RIRE MEDECIN « de vrais clowns à l'hôpital »
Samedi 16 et dimanche 17 novembre Avec quête	Journées nationales du Secours Catholique	Le Secours Catholique
Samedi 23 novembre au jeudi 5 décembre Avec quête tous les jours	Animations régionales Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre)	SIDACTION
Dimanche 1 ^{er} décembre Avec quête	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre)	AIDES
Vendredi 6 décembre au dimanche 15 décembre Avec quête tous les jours	Téléthon	Association française contre les myopathies
Samedi 7 décembre au mardi 24 décembre Avec quête tous les jours	Collecte nationale des Marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut
Dimanche 15 décembre Avec quête	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD –Terre Solidaire

VU pour être annexé à mon arrêté de ce jour

Fait à LAON, le 10 janvier 2013

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé : Jackie LEROUX-HEURTAUX

Arrêté de cessibilité en date du 10 janvier 2013 relatif au projet d'acquisition de terrains
en vue de l'aménagement de la sente des Bauchets à SEPTMONTS

A R R E T E

Sont déclarées cessibles au profit de la commune de SEPTMONTS les parcelles cadastrées B 855 et 857 destinées à l'aménagement de la sente des Bauchets sur le territoire de ladite commune.

La commune de SEPTMONTS est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les immeubles nécessaire à la réalisation de l'opération.

L'expropriation devra être réalisée dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

Fait à LAON, le 10 janvier 2013

Pour le préfet,
Le Secrétaire général,
Signé : Jackie LEROUX-HEURTAUX

SERVICE DE COORDINATION DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

Décision de la commission départementale d'aménagement commercial du 8 janvier 2013

Réunie le 8 janvier 2013, la Commission départementale d'aménagement commercial a accordé l'autorisation sollicitée par la SASU BRICO DEPOT de créer un magasin de bricolage, sous l'enseigne « BRICO DEPOT », d'une surface de vente totale de 5 550 m², rue de Guise à HARLY (02100).

Le texte de la décision est affiché pendant un mois en mairie de HARLY.

Le Président de la commission départementale d'aménagement commercial,
Pour le Préfet empêché,
Le Secrétaire Général,

Signé : Jackie LEROUX-HEURTAUX

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Secrétariat général

Arrêté en date du 7 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe Lalart,
Directeur de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM Nord)
pour l'exercice des missions du service instructeur sécurité fluviale

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 modifiée établissant les prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure et abrogeant la directive 82/714/CEE du Conseil ;

Vu la loi n° 72-1202 du 23 décembre 1972 modifiée, relative aux infractions concernant les bateaux, engins et établissements flottants circulant ou stationnant sur les eaux intérieures ;

Vu le décret n° 73-912 du 21 septembre 1973 modifié, portant règlement général de police de la navigation intérieure ;

Vu le décret n° 76-359 du 15 avril 1976 modifié, relatif aux opérations de jaugeage des bateaux de navigation intérieure ;

Vu le décret n° 83-209 du 10 mars 1983, portant publication de la convention relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, ensemble deux protocoles annexes, faite à Genève le 25 janvier 1965 ;

Vu le décret n° 91-731 du 23 juillet 1991 modifié, relatif à l'équipage et à la conduite des bateaux circulant ou stationnant sur les eaux intérieures ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur ;

Vu le décret n° 2007-1168 du 2 août 2007 modifié relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures ;

Vu le décret du 8 avril 2011, portant nomination de monsieur Dominique BUR, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2002 modifié relatif au transport de marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 relatif à l'attestation d'appartenance à la flotte française ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 septembre 2007 modifié relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 2007 modifié relatif aux conditions de conduire des coques de plaisance nolisés et à la délivrance de l'agrément pour leur nolisage ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 octobre 2012 relatif au nombre et à la compétence territoriale des services instructeurs, pris en application des décrets n°2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et n° 2007-1168 du 2 août 2007 relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 mars 2010 nommant monsieur Philippe LALART, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer et du secrétaire général de la préfecture du Nord.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans le cadre de l'application du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007, délégation est donnée à M. Philippe LALART, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, à l'effet de signer pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, dans le cadre de ses attributions et compétences les documents suivants :

- les permis de conduire des bateaux de plaisance définis par l'article 4 du décret susvisé,
- les agréments pour les établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance définis à l'article 22 du décret susvisé,
- les autorisations d'enseigner pour les formateurs des établissements de formation agréés définies par l'article 33 du décret susvisé,
- les décisions visées par l'article 6 du décret susvisé,
- toutes décisions, documents et correspondances relatifs à l'application de l'arrêté du 25 décembre 2007 modifié relatif aux conditions de conduite des coques de plaisance nolisés et à la délivrance de l'agrément pour leur nolisage susvisé.
- toutes décisions, documents et correspondances relatifs à ces affaires.

Article 2 : Dans le cadre de l'application du décret n° 2007-1168 du 2 août 2007 délégation est donnée à M. Philippe LALART, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, à l'effet de signer pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, dans le cadre de ses attributions et compétences les documents suivants :

- les titres de navigation définis au chapitre III du titre II du décret n° 2007-1168 du 2 août 2007 susvisé,
- les certificats de jaugeage délivrés conformément au décret n° 76-359 du 15 avril 1976 susvisé,
- les certificats d'immatriculation délivrés conformément au décret n° 83-209 du 10 mars 1983 susvisé et les certificats d'appartenance à la flotte française délivrés conformément à l'arrêté du 10 avril 2007 susvisé,
- les certificats de capacité pour la conduite des bateaux de commerce, les attestations spéciales «passagers» et les attestations spéciales «radar» délivrés conformément au décret n° 91-731 du 23 juillet 1991 susvisé,
- les certificats d'agrément pour les bateaux transportant des marchandises dangereuses délivrés conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 susvisé,
- toutes décisions, documents et correspondances relatifs à ces affaires.

Article 3 : M. Philippe LALART fixe, par arrêté pris au nom du préfet, la liste nominative de ses collaborateurs habilités à signer à sa place les actes ou décisions relevant des matières énumérées dans le présent arrêté. Une copie de cet arrêté ainsi que les codifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet de département (Secrétariat général – Direction des politiques publiques).

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Fait à Lille, le 07 janvier 2013

Le Préfet du Nord,
Signé : Dominique BUR

Arrêté en date du 8 janvier 2013 portant délégation de signature aux agents
de la direction départementale des territoires et de la mer Nord

Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord

Vu

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 43 et 44 ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret du 8 avril 2011 portant nomination de monsieur Dominique Bur, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense Nord, préfet du Nord ;
- l'arrêté préfectoral du 4 mars 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer Nord ;
- l'arrêté du Premier ministre du 4 mars 2010 nommant monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord ;
- l'arrêté préfectoral du 07 janvier 2013 , portant délégation de signature à monsieur Philippe Lalart.

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature permanente est donnée à :

1.M. Pierrick HUET, attaché principal d'administration des services déconcentrés ;

2.M. Philippe LIVET, administrateur en chef des affaires maritimes ;

à l'effet de signer toutes les décisions telles que définies en annexe du présent arrêté.

Article 2 - Délégation est également consentie aux agents suivants :

a) dans le cadre de l'application du décret n° 2007-1167 du 02 août 2007

- | | |
|------------------------|---|
| ▪ LESTIENNE Jean-Marie | article 1 - alinéa 1, 2, 3, et 5 dans le ressort des départements du Nord, de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes. |
| ▪ ZENGERS Sylvain | article 1 - alinéa 1, 2, 3, et 5 dans le ressort des départements du Nord, de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes. |
| ▪ LAFORGE Thierry | article 1 - alinéa 1, 2, 3 et 5 dans le ressort du département du Nord. |
| ▪ GILLARD Mireille | article 1- alinéa 1 (visa des livrets et présentation des candidats aux permis de plaisance uniquement). |
| ▪ LAFORCE Armel | article 1- alinéa 1 (visa des livrets et présentation des candidats aux permis de plaisance uniquement). |

b) dans le cadre de l'application du décret n° 2007-1168 du 02 août 2007

- | | |
|------------------------|---|
| ▪ LESTIENNE Jean-Marie | article 2 - alinéa 1 à 3 dans le ressort des départements du Nord, de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes. |
| ▪ | |
| ▪ ZENGERS Sylvain | article 2 - alinéa 1 à 3 dans le ressort des départements du Nord, de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes. |

- LAFORGE Thierry article 2 - alinéa 1 à 3 dans le ressort du département du Nord.

Article 3 – Monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 8 janvier 2013.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer
Signé : Philippe LALART

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**
Pôle Secrétariat Général

Arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2013 portant extension d'un avenant à la convention collective de travail concernant les exploitations forestières du département de l'Aisne. (CODE IDCC 9022)

Le Préfet du département de l'Aisne
Chevalier de la légion d'honneur

- VU le code du travail, notamment les articles L 2261-26, R 2231-1, D 2261-6 et D 2261-7,
- VU l'arrêté du 9 juillet 1971 portant extension de la convention collective de travail du 5 mars 1971 concernant les exploitations forestières du département de l'Aisne
- VU l'avenant n° 62 annexe III du 21 septembre 2012 dont les parties signataires demandent l'extension,
- VU l'avis favorable des membres de la sous commission agricole des conventions et accords de la CNNC en date du 23 novembre 2012,
- VU l'avis relatif au projet d'arrêté d'extension publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne le 3 décembre 2012, et l'absence d'opposition enregistrée,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les clauses de l'avenant n° 62 annexe III du 21 septembre 2012 à la convention collective de travail du 5 mars 1971 concernant les exploitations forestières du département de l'Aisne sont rendues obligatoires pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application professionnel et territorial de ladite convention.

Article 2 : L'extension des effets et sanctions de l'avenant visé à l'article 1^{er} prend effet à dater de la publication du présent arrêté pour la durée restant à courir et aux conditions prévues par la convention collective précitée.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Responsable de l'Unité Territoriale de l'Aisne de la DIRECCTE Picardie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne.

Fait à LAON, le 14 janvier 2013

Le Préfet de l'Aisne
Signé : Pierre BAYLE

Arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2013 portant extension d'un avenant n° 63 à la convention collective de travail concernant les exploitations forestières du département de l'Aisne. (CODE IDCC 9022)

Le Préfet du département de l'Aisne
Chevalier de la légion d'honneur

- VU le code du travail, notamment les articles L 2261-26, R 2231-1, D 2261-6 et D 2261-7,
- VU l'arrêté du 9 juillet 1971 portant extension de la convention collective de travail du 5 mars 1971 concernant les exploitations forestières du département de l'Aisne
- VU l'avenant n° 63 annexe I du 21 septembre 2012 dont les parties signataires demandent l'extension,
- VU l'avis favorable des membres de la sous commission agricole des conventions et accords de la CNNC en date du 23 novembre 2012,
- VU l'avis relatif au projet d'arrêté d'extension publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne le 3 décembre 2012, et l'absence d'opposition enregistrée,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Les clauses de l'avenant n° 63 annexe I du 21 septembre 2012 à la convention collective de travail du 5 mars 1971 concernant les exploitations forestières du département de l'Aisne sont rendues obligatoires pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application professionnel et territorial de ladite convention.

Article 2 : L'extension des effets et sanctions de l'avenant visé à l'article 1^{er} prend effet à dater de la publication du présent arrêté pour la durée restant à courir et aux conditions prévues par la convention collective précitée.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Responsable de l'Unité Territoriale de l'Aisne de la DIRECCTE Picardie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne.

Fait à LAON, le 14 janvier 2013

Le Préfet de l'Aisne
Signé : Pierre BAYLE

CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAU-THIERRY
Direction des Ressources Humaines

Avis de concours interne sur titres en date du 14 janvier 2013 pour l'accès au corps des cadres de santé au centre Hospitalier de Château-Thierry

Un concours sur titres pour l'accès au corps des cadres de santé aura lieu le 16 avril 2013 en vue de pourvoir 2 postes dans la filière médico-technique.

Peuvent être candidats pour le concours interne sur titres :

- les candidats titulaires du diplôme de cadre de santé, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins 5 ans de services effectifs
- les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires du diplôme d'accès au corps concerné et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins 5 ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière médico-technique

Les demandes de candidatures doivent être adressées avant le 15 mars 2013, délai de rigueur, à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Château-Thierry – Service des Ressources Humaines.

A l'appui de leur demande ; les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- les diplômes dont ils sont titulaires et notamment le diplôme de cadre de santé
- Un curriculum vitae
- Un projet professionnel

Fait à Château-Thierry, le 14 janvier 2013

Le Directeur,
Signé : Alexandre FRITSCH

CENTRE HOSPITALIER D'HIRSON

Direction des Ressources Humaines

Décision portant délégation de signature à Madame Bernadette GUERY, adjoint des cadres

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 6143-7,

VU les articles D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,

VU le décret n° 2002-637 du 29 Avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnelles et les établissements de santé en application des articles L.110-4, et L.1111-7 du Code de la santé Publique,

VU le décret n° 2005-920 du 2 Août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la convention de direction commune conclue le 20 Juin 2009 entre le Centre Hospitalier de Fourmies et le Centre Hospitalier d'Hirson,

VU l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 juin 2012 portant nomination de M. Martin TRELCAT en qualité de Directeur par intérim des Centres Hospitaliers de Fourmies et Hirson,

M. Martin TRELCAT, Directeur

D E C I D E

ARTICLE I : Une délégation de signature est donnée à Madame Bernadette GUERY, adjoint des cadres. Ladite délégation qui prend effet à compter du 1er novembre 2012, révocable à tout moment, est expressément limitée aux actes ci-après énumérés

ARTICLE II : Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer au titre du Centre Hospitalisation d'Hirson :

- les courriers
- les bordereaux d'envoi
- les ordres de mission et états de frais
- les autorisations de congés

- les autorisations de sortie des patients
- les décisions y compris celles faisant grief et certificats administratifs
- les notes de service
- les conventions
- les tableaux de garde et tableaux de service
- les contrats de recrutement
- les comptes-rendus d'instance
- les titres et bordereaux de recettes
- les mandats et bordereaux de dépenses
- les devis et bons de commande, accords pour règlement (factures), actes relatifs à une procédure de marché public.

ARTICLE III : Toutes les délégations prises antérieurement à ce jour sont annulées.

ARTICLE IV : Cette décision sera transmise sans délai au comptable de l'établissement et sera notifiée pour information au Conseil de Surveillance lors de sa prochaine séance. Elle fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R6143-38 et notifiée pour information aux intéressés et au registre.

Fait à Hirson, le 1er novembre 2012

Le Directeur
Martin TRELCAT

Le Délégué
L'adjoint des cadres
Mme Bernadette GUERY

Décision en date du 1er novembre 2012 portant délégation de signature
à M. LOWE, Attachée d'Administration Hospitalière

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 6143-7,

VU les articles D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,

VU le décret n° 2002-637 du 29 Avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnelles et les établissements de santé en application des articles L.110-4, et L.1111-7 du Code de la santé Publique,

VU le décret n° 2005-920 du 2 Août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la convention de direction commune conclue le 20 Juin 2009 entre le Centre Hospitalier de Fourmies et le Centre Hospitalier d'Hirson,

VU l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 juin 2012 portant nomination de M. Martin TRELCAT en qualité de Directeur par intérim des Centres Hospitaliers de Fourmies et Hirson,

M. Martin TRELCAT, Directeur

D E C I D E

ARTICLE I : De donner une délégation de signature à M. Xavier LOWE, Attachée d'Administration Hospitalière. Ladite délégation qui prend effet à compter du 1er novembre 2012, révocable à tout moment, est expressément limitée aux actes ci-après énumérés :

- bons de commande d'un montant maximum de quatre mille euros.

ARTICLE II : Toutes les délégations prises antérieurement à ce jour sont annulées.

ARTICLE III : Cette décision sera transmise sans délai au comptable de l'établissement et sera notifiée pour information au Conseil de Surveillance lors de sa prochaine séance. Elle fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R6143-38 et notifiée pour information aux intéressés et au registre visé.

Fait à Hirson, le 1er novembre 2012

Le Directeur
Martin TRELCAT

Le Délégué
Attachée d'Administration Hospitalière
M. Xavier LOWE

Décision en date du 1er décembre 2012 portant délégation de signature à Mme Sophia BENJEMIA, Cadre Supérieur de Santé, responsable du service de soins infirmiers

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 6143-7,

VU les articles D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,

VU le décret n° 2002-637 du 29 Avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnelles et les établissements de santé en application des articles L.110-4, et L.1111-7 du Code de la santé Publique,

VU le décret n° 2005-920 du 2 Août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la convention de direction commune conclue le 20 Juin 2009 entre le Centre Hospitalier de Fourmies et le Centre Hospitalier d'Hirson,

VU l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 juin 2012 portant nomination de M. Martin TRELCAT en qualité de Directeur par intérim des Centres Hospitaliers de Fourmies et Hirson,

M. Martin TRELCAT, Directeur

DECIDE

- ARTICLE I : De donner une délégation de signature à Mme Sophia BENJEMIA, Cadre Supérieur de Santé, responsable du service de soins infirmiers.
Ladite délégation qui prend effet à compter du 1er décembre 2012, révocable à tout moment, est expressément limitée aux actes ci-après énumérés :
- traitement et signature des conventions afférentes aux stages effectués par des personnes extérieures au Centre Hospitalier d'Hirson dans les unités d'hospitalisation et les secrétariats médicaux de l'établissement,
 - les notes de service internes relatives à la gestion courante des unités de soins placées sous sa responsabilité,
 - les appels à candidatures internes dans le cadre des mouvements des personnels des unités de soins.
- ARTICLE II : Mme Sophia BENJEMIA, pour information, copie de tous les actes signés, au Directeur
- ARTICLE III : Toutes les délégations prises antérieurement à ce jour sont annulées.
- ARTICLE IV : Cette décision sera transmise sans délai au comptable de l'établissement et sera notifiée pour information au Conseil de Surveillance lors de sa prochaine séance. Elle fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R6143-38 et notifiée pour information aux intéressés et au registre.
visé.

Fait à Hirson, le 1er décembre 2012

Le Directeur
Martin TRELCAT

Le Délégué
Mme Sophia BENJEMIA

Décision en date du 1er novembre 2012 portant délégation de signature
à Monsieur Patrick WAROQUIER, Adjoint des cadres

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 6143-7,

VU les articles D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,

VU le décret n° 2002-637 du 29 Avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnelles et les établissements de santé en application des articles L.110-4, et L.1111-7 du Code de la Santé Publique,

VU le décret n° 2005-920 du 2 Août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la convention de direction commune conclue le 20 Juin 2009 entre le Centre Hospitalier de Fourmies et le Centre Hospitalier d'Hirson,

VU l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 juin 2012 portant nomination de M. Martin TRELCAT en qualité de Directeur par intérim des Centres Hospitaliers de Fourmies et Hirson,

M. Martin TRELCAT, Directeur

DECIDE

ARTICLE I : De donner une délégation de signature à Monsieur Patrick WAROQUIER, adjoint des cadres. Ladite délégation qui prend effet à compter du 1er novembre 2012, révocable à tout moment, est expressément limitée aux actes ci-après énumérés :

- bordereaux de mandats
- mandats de dépenses d'un montant maximum de quatre mille euros
- titres et bordereaux de recettes.

ARTICLE II : Toutes les délégations prises antérieurement à ce jour sont annulées.

ARTICLE III : Cette décision sera transmise sans délai au comptable de l'établissement et sera notifiée pour information au Conseil de Surveillance lors de sa prochaine séance. Elle fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 6143-38 et notifiée pour information aux intéressés et au registre visé.

Fait à Hirson, le 1er novembre 2012

Le Directeur
Martin TRELCAT

Le Délégué
Adjoint des cadres
M. Patrick WAROQUIER

Arrêté en date du 19 novembre 2012 portant délégation de signature « Achats en pharmacie » à Monsieur le Docteur AIT SAID, Pharmacien

Vu la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de Calais du 27 juin 2012 portant nomination de Monsieur Martin TRELCAT directeur intérimaire aux Centres Hospitaliers d'Hirson (Aisne) et de Fourmies (Nord)

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L 6143-7.

A R R E T E

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur par intérim du Centre Hospitalier d'Hirson, délégation est donnée à Monsieur le Docteur AIT SAID, Pharmacien, à effet de signer au nom du Directeur de l'établissement les documents relatifs

- aux bons de commande d'un montant inférieur à 4000 euros relatifs aux achats en pharmacie

Article 2

Le présent arrêté sera communiqué au conseil de surveillance et notifié aux personnes précitées.

Fait à Hirson, le 19 novembre 2012

Le Directeur par intérim
Martin TRELCAT

Le Délégué
Le Pharmacien
Mr le Dr AIT SAID

